

Code de l'environnement

Les liens ci-dessous conduisent vers le site Légifrance, actualisés au 3 décembre 2021.
Pour être sûr de consulter la dernière version des articles, il suffit, après avoir fait défiler la page, de cliquer en haut à droite sur « d'aujourd'hui »



PARTIE RÉGLEMENTAIRE

Section 1 : Dispositions générales

Sous-section 1 : Définitions

([Article R581-1](#))

Sous-section 2 : Affichage d'opinion

([Articles R581-2 à R581-5](#))

Sous-section 3 : Procédures de déclaration et d'autorisation préalable

Paragraphe 1 : Déclaration préalable

([Articles R581-6 à R581-8](#))

Paragraphe 2 : Dispositions générales applicables aux autorisations préalables

([Articles R581-9 à R581-13](#))

Paragraphe 3 : Dispositions particulières applicables à certaines déclarations et autorisations préalables

([Articles R581-14 à R581-21-1](#))

Section 2 : Publicité

Sous-section 1 : Dispositions générales applicables à toutes publicités

([Articles R581-22 à R581-24](#))

Sous-section 2 : Dispositifs publicitaires

Paragraphe 1 : Dispositions relatives à la densité

([Article R581-25](#))

Paragraphe 2 : Dispositions particulières applicables à la publicité non lumineuse

([Articles R581-26 à R581-33](#))

Paragraphe 3 : Dispositions particulières applicables à la publicité lumineuse

([Articles R581-34 à R581-41](#))

Sous-section 3 : Conditions d'utilisation du mobilier urbain comme support publicitaire

([Articles R581-42 à R581-47](#))

Sous-section 4 : Dispositions particulières applicables à certains modes d'exercice de la publicité

Paragraphe 1 : Véhicules terrestres

([Article R581-48](#))

Paragraphe 2 : Publicité sur les eaux intérieures

([Articles R581-49 à R581-52](#))

Sous-section 5 : Dispositions particulières applicables aux bâches, aux dispositifs de dimensions exceptionnelles et de petit format

([Articles R581-53 à R581-57](#))

Section 3 : Enseignes et préenseignes

Sous-section 1 : Dispositions relatives aux enseignes

([Articles R581-58 à R581-65](#))

Sous-section 2 : Dispositions relatives aux préenseignes

([Articles R581-66 à R581-67](#))

Sous-section 3 : Dispositions particulières relatives aux enseignes et préenseignes temporaires

([Articles R581-68 à R581-71](#))

Section 4 : Règlement local de publicité

Sous-section 1 : Contenu

([Articles R581-72 à R581-78](#))

Sous-section 2 : Elaboration révision et modification

([Articles R581-79 à R581-80](#))

Section 5 : Contrats de louage d'emplacement

([Article R581-81](#))

Section 6 : Sanctions

Sous-section 1 : Procédure administrative

([Articles R581-82 à R581-84](#))

Sous-section 2 : Sanctions pénales

([Articles R581-85 à R581-88](#))